

# « Choc électrique » saisit le TF

## YVERDON-LES-BAINS

L'association de défense des propriétaires de chauffages électriques recourt contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

TEXTE ET PHOTOS : I. RO

L'association de défense des propriétaires de chauffages électriques ne disjoncte pas. Elle vient de déposer un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt rendu en octobre dernier par la Cour constitutionnelle vaudoise. « Choc électrique » en demande l'annulation. Sur le fond, elle conteste la décision prise par le Grand Conseil vaudois en décembre 2022, qui impose un assainissement d'ici 2033.

Cette décision du Parlement vaudois, prise à « la raclette », a plongé de nombreux ménages d'ânés dans le désespoir. Ceux qui ont les moyens ont déjà investi dans les panneaux solaires et autres types de chauffage. Il en va autrement pour les autres. Une pompe à chaleur (PAC) exige en effet de recréer un circuit d'eau, donc des travaux importants, souvent difficiles à financer (*lire encadré*).

C'est dans ce contexte que l'Association Choc électrique, présidée par Jean-Pierre Mérot, de Gland, agit. La décision du Parlement vaudois a été ressentie comme un coup de poignard.

Dans un premier temps, l'association a cherché à faire invalider par la Cour constitutionnelle la décision prise par le Grand Conseil car elle porte atteinte à des principes essentiels: proportionnalité, droit à la propriété, etc.

Mais la Cour constitutionnelle vaudoise n'a pas été sensible aux arguments des recourants, soit l'association, à laquelle la qualité d'agir a été déniée, son président Jean-Pierre Mérot et un autre membre du comité.

Il appartient désormais au Tribunal fédéral de prendre

position. A commencer sur la qualité pour agir de l'association.

L'autorité précédente avait estimé qu'elle n'avait pas démontré sa représentativité. Alors les recourants font valoir que ses chiffres démontrent qu'ils sont représentatifs de 1200 villas au moins, réparties dans tout le canton, y compris le Nord vaudois. En 2021 déjà, l'association a établi un tableau détaillé de tous les types de logements de 1445 adhérents. Et les chiffres relatifs à 1200 villas établissaient déjà que 1076 d'entre elles étaient équipées d'un chauffage électrique direct (CED).

### Erreur sur les chiffres

Les arguments déjà déployés dans la précédente procédure sont développés pour démontrer d'une part que la Cour constitutionnelle vaudoise s'est basée sur des chiffres erronés datant de plus de dix ans – la consommation des chauffages électriques représente moins de 5% de la consommation totale d'électricité dans le canton de Vaud. Par ailleurs, les recourants dénoncent une violation du principe de réserve de la loi pour restreindre un droit fondamental, de même qu'une atteinte au droit à la propriété.

Le problème de la directive du Conseil d'Etat vaudois relative à la loi, toujours pas publiée à ce jour, est soulevé. La Cour constitutionnelle elle-même avait relevé qu'elle pourrait faire l'objet d'un contrôle de conformité au droit supérieur.

Les recourants relèvent par ailleurs que le décret du Grand Conseil viole également le principe d'égalité « en traitant, à consommation totale d'électricité égale, de manière discriminatoire les propriétaires de chauffages électriques d'avec les propriétaires de chauffages à mazout ou gaz ».

En conclusion, les recourants demandent au TF d'annuler le Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques du 20 décembre 2022.



La grande salle de Commugny a fait le plein en mai dernier à l'occasion de l'assemblée générale de l'association Choc électrique.

## Fin de vie pourrie par l'incertitude

Le chauffage électrique est destiné à disparaître. Tout le monde en convient, à commencer par les propriétaires de logements chauffés par un dispositif électrique direct, ou à résistance. Choc électrique ne mène pas un combat d'arrière-garde, mais bien une bataille sociale. L'association réunit en effet plus de 2000 membres, principalement des personnes âgées, voire très âgées.

Ces personnes – c'est un sentiment légitime – se sentent trahies. En effet, lorsqu'elles ont construit leur maison, les distributeurs d'électricité, majoritairement en mains publiques,

les ont encouragées à choisir ce type de chauffage.

Et contrairement à ce que certains pourraient imaginer, il ne s'agit pas d'un choix de « pauvres ». En effet, les communes qui ont le plus de logements chauffés à l'électricité sont Commugny et Borex, dans la région de Nyon.

Ces ânés se trouvent confrontés à un problème insoluble: la plupart n'ont pas les moyens de défoncer leur maison pour installer un autre type de chauffage. Car une fois entré dans la soixantaine, le propriétaire, sauf s'il détient une certaine fortune, n'offre pas les garanties nécessaires aux banques.



## Lorsqu'une maladie oblige à naviguer en eaux troubles

**SANTÉ** Face à la problématique des maladies neuro-dégénératives, en augmentation, et aux difficultés générées, le Réseau Santé Balcon du Jura (RSBJ) soutient les soignants et les proches aidants par une journée de formation, d'échange et de sensibilisation.

Au fur et à mesure que le vieillissement de la population augmente, des maladies neuro-dégénératives sont en constante augmentation et s'associent, pour la majeure partie de celles-ci, avec des troubles comportementaux et psychologiques.

D'après les chiffres 2023 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), environ 153 000 personnes sont atteintes de troubles neurocognitifs en Suisse. On enregistre chaque année près de 32 900 nouveaux cas (2023). On estime aussi qu'environ 80% des personnes souffrant d'une démence vont développer des symptômes comportementaux et psychologiques en lien avec cette pathologie (SCPD).

Les SCPD vont s'illustrer par un ensemble de manifestations cliniques telles que l'errance, la résistance aux soins, l'agitation verbale, les idées délirantes, l'irritabilité, l'agressivité, l'apathie, l'angoisse, notamment (OFSP, 2019). Ces SCPD ne sont pas une simple conséquence de la démence. Ils sont plutôt une manifestation comportementale d'un besoin non comblé qu'il convient d'identifier. C'est dans ce cadre, et pour améliorer la qualité de vie des personnes malades, des soignants et des proches, que le RSBJ a prévu une

journée dédiée spécifiquement à cette thématique, ce mardi 21 novembre.

Le matin, une formation théorique et pratique sera donnée au personnel médico-soignant afin de renforcer leurs compétences gériatriques et relationnelles.

L'après-midi se concentrera sur les besoins des proches en leur donnant l'occasion de comprendre et de mieux savoir agir. Un film sera projeté au cinéma Royal, suivi d'une table ronde animée par différents intervenants.

Du fait de l'évolution démographique de la population du Balcon du Jura, le RSBJ a développé de nombreuses démarches visant à accompagner, soutenir et soigner la population vieillissante régionale (voir encadré du bas). Pour ce faire, il collabore avec le Réseau Santé Nord Broye. • **Com.**

### JOURNÉE: INFOS PRATIQUES

**Quand:** Mardi 21 novembre

**Programme:**

13h30: Projection du film *The Father*

15h10: Table ronde avec des professionnels de la santé

16h15: Collation

**Où:** Cinéma Royal Sainte-Croix

**Accès:** Entrée libre



Jean-Pierre Mérot, président de Choc électrique, défend bec et ongles les membres de l'association contre un décret ressenti comme profondément injuste.

### Les symptômes comportementaux et psychologiques liés à la démence

Les SCPD sont définis comme des signes et des symptômes reflétant une altération de la perception, du contenu de la pensée, de l'humeur ou du comportement (Finkel et al. 1996). Ils regroupent un ensemble de manifestations cliniques telles que l'errance, la résistance aux soins, l'agitation verbale ou les idées délirantes

(Draper, Brodaty et Finkel, 2012; MSSS, 2014b).

Les SCPD peuvent entraîner des souffrances, une institutionnalisation prématurée, une augmentation du coût des soins et une perte de qualité de vie importante pour les patients et leurs familles (Draper, Brodaty et Finkel, 2012).